

Par Francis Vercaemer, Député du Nord

# ESS : un écho toujours plus large... qui doit être encouragé !



Chaque jour, l'Economie sociale et solidaire fait parler un peu plus d'elle. Des initiatives naissent, se développent, parfois connaissent des difficultés, mais mobilisent à chaque reprise des particuliers qui tentent de donner du sens collectif à un projet personnel. Chaque jour, des collectivités locales apportent leur appui à ces initiatives dont elles ont mesuré l'impact sur leur territoire, à moyen ou long terme, que ce soit sur qualité de la vie, la solidarité, la santé, l'emploi ou l'insertion professionnelle.

L'attrait qu'exerce l'Economie sociale et solidaire illustre à quel point la crise que nous traversons aujourd'hui dépasse le seul cadre économique. C'est à une crise de société à laquelle nous avons affaire, qui exige que nous redéfinissions entièrement les paramètres sur lesquels notre modèle économique, mais également social, sociétal, envi-

*“L'attrait qu'exerce l'Economie sociale et solidaire illustre à quel point la crise que nous traversons aujourd'hui dépasse le seul cadre économique”*

ronnemental, est fondé. Avec ses valeurs démocratiques et sociales, l'ESS peut capter une partie des aspirations de nos concitoyens, soucieux d'un modèle économique à l'avenir davantage tourné vers l'humain, vers le respect du collectif, et dont l'efficacité ne soit pas mesurée à l'aune du seul baromètre des gains financiers immédiats. Elle trouve un écho chaque jour plus large, qui suppose que les pouvoirs publics apportent leurs réponses aux enjeux de ce secteur.

En effet, le quotidien de l'ESS, de ses structures et des hommes et des femmes qui les animent, ne confère pas à la joyeuse utopie. Que l'activité soit portée dans le cadre associatif, coopératif, mutualiste ou dans le cadre entrepreneurial classique, il s'agit dans tous les cas de trouver de nouveaux clients ou usagers, de pratiquer le meilleur service au meilleur coût, de trouver des recettes, maîtriser des dépenses, assurer le paiement des salaires, permettre la montée en qualification des salariés.

Comment conforter les initiatives locales en faveur du développement de l'ESS ? Comment accompagner les territoires qui déploient des politiques structurantes d'appui et d'encouragement à l'ESS ? Comment stabiliser les financements des structures de l'économie sociale et solidaire ? Quels nouveaux canaux de soutien financier ouvrir, en particulier pour favoriser l'innovation sociale, en ces temps durables de gestion drastique de la dépense publique ?

Comment clarifier le périmètre de l'Economie sociale et solidaire, pour savoir qui y fait quoi et quels types d'activités ou de structures peuvent justifier un accompagnement de partenaires publics ? Comment améliorer la formation et la qualification des salariés de l'ESS ? Comment favoriser une meilleure connaissance de l'ESS à travers les programmes scolaires ? Ce sont là autant de sujets qui avaient été abordés dans le rapport « Entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi », que j'avais eu l'honneur de présenter en 2010 au Premier ministre de l'époque, François Fillon, à l'issue de la mission parlementaire qu'il m'avait confiée. Autant de pistes de réflexion qui conservent leur actualité et qui ont été, depuis, approfondies ou développées par les travaux du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire et des représentants du secteur qui y participent.

Ce sont là également les principaux enjeux auxquels, me semble-t-il, devra répondre le projet de loi que le gouvernement a annoncé sur l'Economie sociale et solidaire. Un projet de loi qui doit donner une plus grande visibilité à l'ESS, et permettre à celle-ci d'irriguer, via ses bonnes pratiques, l'économie dite classique. Un projet de loi plus que jamais nécessaire, pour mobiliser l'ensemble de celles et ceux qui, à un titre ou un autre, au sein des collectivités locales, des administrations de l'Etat, des organismes financeurs, ont un rôle à jouer dans le développement de l'économie sociale et solidaire. ■

► forme d'économie qui s'est agrégée à l'économie sociale. L'économie sociale et solidaire se définit par le créneau spécifique qu'elle occupe autant que par l'éthique qu'elle promeut.

Au fil du développement de l'ESS, sa reconnaissance s'étoffe, depuis la loi du 20 juillet 1983 qui pose les fondements juridiques de l'économie sociale jusqu'à la création du ministère de l'économie sociale et solidaire par **François Hollande** en mai 2012. Cette forme d'économie acquiert chaque jour davantage de visibilité.

## Le fonctionnement de l'ESS

Ces entreprises responsables se distinguent par leur mode d'organisation et leur finalité. Elles ont établi depuis plus d'un siècle des méthodes alternatives: elles rassemblent des personnes motivées par la mise en œuvre d'un projet, en conciliant l'intérêt économique et l'intérêt collectif. Elles intègrent dans leur organisation et dans leur fonctionnement principe démocratique, innovation et développement durable.

La visibilité de l'économie sociale et solidaire est grandissante. Elle est communément appelée le tiers-secteur, le premier secteur étant le privé, ouvert à la concurrence, et le deuxième étant le secteur public. Le tiers-secteur regroupe donc l'ensemble des structures, entreprises et associations fédérées par des valeurs communes et qui ne vise pas le profit comme but principal. L'ESS fonctionne en réseaux, d'échelle plus ou moins grande, grâce auxquels les structures renforcent leur cohérence et leur ancrage dans le panorama économique.

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont organisées selon les secteurs dans lesquels elles agissent. Comme l'essentiel de ces structures correspondent à des secteurs bien spécifiques, des associations sportives aux mutuelles de santé en passant par les coopératives agricoles, chacune dispose de regrou-

pements particuliers selon son champ d'activité et sa taille.

Au niveau régional, les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont regroupées dans des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et ce, depuis 1993. Ces CRESS gèrent les initiatives en la matière et les soutiennent, elles sont le carrefour des innovations portées par l'ESS : promotion des services à la personne, mise en place de crèches, réinsertion professionnelle, vie de quartiers, etc. Des fondations et des organisations, comme le Labo de l'économie sociale et solidaire, participent à la reconnaissance des initiatives de l'ESS autant qu'à la poursuite du raisonnement alternatif et novateur qui la sous-tend.

La création par **François Hollande** d'un ministère dédié à l'économie sociale et solidaire, piloté par **Benoît Hamon**, entend accompagner le développement de ce secteur et améliorer sa visibilité. Le premier souci du nouveau ministère semble de per-

mettre le financement des initiatives de l'ESS. En effet le premier frein de l'ESS est la situation concurrentielle face à laquelle elle a du mal à se positionner. Aussi, le ministre a-t-il annoncé plusieurs outils qui pourraient être mis en place pour pallier à ces difficultés : allègements des cotisations, incitation fiscale, aides au financement etc.

A ce titre, la Banque publique d'investissement (BPI), créée en janvier 2013, peut offrir des solutions de financement aux structures de l'ESS. Une aide de 500 millions d'euros pourrait être débloquée en faveur de l'économie sociale et solidaire.

## Le poids de l'ESS

Le poids économique de l'économie sociale et solidaire est majeur puisque selon l'INSEE elle représente 10 % de l'emploi, soit plus de 220 000 établissements (2012). Il y a 2,3 millions de personnes dans les structures relevant de l'ESS et ce, dans tous les secteurs d'activités et sur l'ensemble du territoire. Ces emplois se partagent dans les quatre

SUITE PAGE 10 ►



Chaque lundi,  
**La Lettre du Pouvoir**  
vous donne le meilleur de  
l'information



Avec La Lettre du Pouvoir  
(hebdomadaire)  
Suivez les nominations dans  
les cabinets ministériels,  
l'Administration, les grandes  
entreprises, les médias,  
les territoires...

Retrouvez la présentation  
d'un organigramme détaillé  
d'un cabinet ministériel,  
d'une administration, d'une  
autorité de régulation...

Mais aussi et surtout les  
biographies détaillées de  
tous les dirigeants cités.

Pour commander :  
[www.leguidedupouvoir.fr](http://www.leguidedupouvoir.fr)

LA LETTRE  
DU POUVOIR

6, rue de Bellechasse 75007 PARIS  
TÉL. : 01 42 46 58 10

différentes structures de l'ESS : les associations (78,6 %), les coopératives (13,1 %), les mutuelles (5,4 %) et les fondations (2,9 %).

L'économie sociale et solidaire est un acteur clé de la vie économique en France. Dynamique et diversifié, ce tiers-secteur est un moteur pour l'emploi. En quelques dizaines d'années, l'économie sociale et solidaire est devenu un pôle incontournable du monde économique français, fort d'un dynamisme toujours croissant tant pour l'emploi que pour la cohésion sociale.

Les micro-entreprises (moins de dix salariés) représentent 77 % des structures de l'ESS mais seulement 10 % de l'emploi, la majorité des emplois de l'ESS est concentrée dans les organisations et entreprises de plus de 50 salariés. L'économie sociale et solidaire est diversifiée et n'est pas seulement l'apanage des structures les plus réduites. Entre 2000 et 2010, l'ESS a créé 440 000 nouveaux emplois, une croissance de 23%. L'emploi dans le privé n'augmentait pendant la même période que de 7 % (ministère de l'Economie).

Parmi les emplois de l'économie sociale et solidaire, 65 % sont occupés par des femmes, c'est davantage que dans le public ou le privé; l'emploi des personnes de plus de 50 ans est également plus fort dans le secteur de l'ESS. D'ici 2020, 600 000 emplois devront être renouvelés suite aux départs en retraite. C'est un vivier pour l'emploi et une des principales préoccupations des structures de l'ESS est de permettre la reprise de ces emplois et la formation des futurs salariés.

L'ESS assure aussi une présence intersectorielle. Selon les chiffres de l'INSEE de 2010, 2 emplois sur 3 dans le secteur de l'action sociale viennent de l'ESS, c'est également 56 % pour le secteur des sports et loisirs et 30 % de celui des activités financières. Au niveau des services à la personne et de l'aide sociale, la marque de l'économie sociale et solidaire est

particulièrement présente. D'après le ministère de l'Economie, 9 personnes handicapées sur 10 sont prises en charges par des établissements relevant de l'ESS. L'aide aux personnes à domicile relève à 68 % des structures de l'ESS et 30 % des hôpitaux sont gérés par ces structures alternatives.

La présence constante de l'économie sociale et solidaire est parfaitement percevable par la population puisque 60 % des dépôts sont faits dans une banque mutualiste et que plus d'un Français sur deux est couvert par des mutuelles de santé qui font partie de l'ESS.

En quelques  
dizaines d'années,  
l'économie sociale  
et solidaire est  
devenu un pôle  
incontournable du  
monde  
économique  
français

L'autre atout économique de l'économie sociale et solidaire, et qui en fait un pilier de l'économie, est le lien privilégié qu'elle entretient avec les territoires et la manière dont elle contribue à leur développement. L'ESS est présente sur l'ensemble du territoire et y dispose d'un fort ancrage. Cela tient d'une part aux valeurs de l'ESS, qui privilégient les liens de proximité : 75 % des plus grandes coopératives ont leur siège social en province quand 90 % des grandes entreprises ont leur siège en Ile-de-France. Les structures de l'ESS participent à la dynamisation des territoires, les décisions sont prises localement et répondent aux besoins spécifiques de ceux-ci.

Parmi les emplois  
de l'économie  
sociale et solidaire,  
65 % sont occupés  
par des femmes,

L'économie sociale et solidaire est enfin un acteur de l'innovation économique, elle se place dans les secteurs où les moyens sont faibles et, grâce à son organisation en réseaux, multiplie les initiatives sociales qui ont un impact positif sur l'économie. Les structures d'insertion professionnelles, par exemple, pallient aux problèmes d'embauche en réorientant les personnes dans le circuit économique, elles relèvent pour la plupart de l'économie sociale et solidaire. Cette forme d'économie semble un secteur d'avenir qui, outre son aspect économique, s'accompagne d'un développement social durable. ■